



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue **le lundi 1^{er} juin 2020** à 19 h 00, dans la salle Joseph-Pelletier de l'édifice municipal, au 150 rue Saint-Joseph.

Sont présents : MM André Chouinard, maire
 Jean-Marc Michaud, conseiller 2
 Sébastien Santerre, conseiller 4
 Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par le maire.

RÉSOLUTION N° 2020-06-099

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sont présents à cette rencontre :

En personne, Daniel Caron, Sébastien Santerre et André Chouinard et par téléphone, Jean-Marc Michaud.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Caron que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique et que l'ordre du jour proposé soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-06-100

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal monsieur le Maire dépose son rapport qui présente les faits saillants de l'exercice 2019 et commente le rapport financier déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 4 mai dernier. Dans ce document, on retrouve un sommaire des résultats de l'exercice et de la situation financière de la municipalité, l'avis du vérificateur externe, les principales réalisations de 2019, la rémunération des élus et un aperçu des projets pour 2020.

Les citoyens peuvent dès maintenant consulter le rapport du maire au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet municipal. Un exemplaire du rapport sera aussi distribué par la poste à tous les résidents ayant une adresse postale à Squatec.

RÉSOLUTION N° 2020-06-101

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu que les comptes totalisant 140 989,17 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 06-2020 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2020-06-102

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports offre un programme de subvention pour l'entretien des chemins à double vocation (ECDV) ;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière est un moteur économique important pour la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec ;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs exploitations forestières et de deux moulins sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs chemins de la municipalité servent au transport du bois ;

CONSIDÉRANT QU' un chemin sur lequel on dénombre de 250 à 499 passages par camion peut être inclus à l'inventaire annuel des chemins à double vocation ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin Saint-Antoine et le Rang 7 donnent accès aux ressources forestières à partir du moulin du Groupe Lebel situé sur la Rue Saint-Marc et que ce circuit représente environ 10 kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité estime qu'il y a de 250 à 300 passages annuels de camions chargés de bois sur ce tronçon ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu de demander au Ministre l'inclusion d'une section de la Rue Saint-Marc, du Chemin Saint-Antoine et du Rang 7 à l'inventaire des chemins à double vocation, soit un tronçon de 10 Km entre le moulin du Groupe Lebel et la limite Sud-Ouest de la municipalité, et à demander l'aide financière de 1 250 \$ du kilomètre prévu au programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-06-103

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 379 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter le règlement no 379 ayant pour objet d'amender le règlement no 361.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 381

Monsieur Sébastien Santerre, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 381 concernant le brûlage de végétaux sur le territoire de la municipalité;
- Dépose le projet du règlement numéro 381 de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Le projet de règlement peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 382

Monsieur Daniel Caron, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 382 concernant l'entretien des chemins durant l'hiver;
- Dépose le projet du règlement numéro 382 de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Le projet de règlement peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

RÉSOLUTION N° 2020-06-104

EMBAUCHE DU PERSONNEL SAISONNIER POUR L'ÉTÉ 2020

Il est proposé par Daniel Caron que la municipalité embauche le personnel saisonnier suivant pour les besoins de l'été 2020 selon les conditions en vigueur de l'échelle salariale des postes:

- Julie Sirois, préposée à l'accueil Camping
- Diane Blier, préposée entretien Terrain
- Naomie Dumont, aide entretien sanitaire - Camping
- Daphnée Fournier, aide entretien sanitaire - Camping
- 2 postes de moniteurs pour le camp de jour. En raison des mesures reliées à la COVID-19, la sélection des candidats(dates) n'a pas pu être effectué à temps pour la séance du 1^{er} juin. Le nom des employé(es) sera communiqué à la séance ordinaire du 6 juillet. Ces emplois débiteront avec l'ouverture du camp à la fin juin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-06-105

ACHAT DE 2000 TONNES DE PIERRE CONCASSÉE

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'acheter environ 2 000 tonnes de pierre concassée 0 -1/2 de Les Carrières Dubé et Fils Inc. Le matériel servira lors du rechargement du Chemin des Chalets. Le prix soumis est de 9.70 \$ la tonne pour un montant d'environ 19 400 \$ avant taxes et redevances.

Les fonds proviennent du budget d'immobilisation de l'exercice 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-06-106

OCTROI D'UN CONTRAT À LE CENTRE ROUTIER 1994 INC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement pour son service des travaux publics;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une seule offre du Centre Routier 1994 Inc;

ATTENDU QU'après négociation, le fournisseur a révisé son offre et soumis une nouvelle proposition inférieure de 15 580,40 \$ au prix original;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter l'offre de Le Centre Routier 1994 Inc au montant de 334 427.78 \$ plus taxes pour l'acquisition d'un camion de déneigement International et d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres public pour obtenir un contrat de location-achat sur cet équipement.

Adoptée à la majorité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-06-107

AUTORISATION DE LANCER LES DÉMARCHES D'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES

CONSIDÉRANT l'état d'usure des équipements actuel de soufflage de la neige et la fin prochaine du contrat de location saisonnier du tracteur dédié au soufflage l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le tracteur Massey-Fergusson est à sa dernière année de location et qu'il faudrait réinvestir plus de 16 000 \$ de dollars pour que souffleur Pronovost fonctionne correctement avec le boîtier de transfert qui le couple avec le tracteur;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit compter sur un équipement fiable pour effectuer le déneigement des chemins municipaux et des routes provinciales dont la municipalité assure l'entretien sous contrat avec le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics recommande l'achat d'un chargeur sur roues et d'un souffleur motorisé pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT la polyvalence d'un chargeur sur roues qui pourra aussi gratter les rues du village et être utilisé pour les travaux routiers durant l'été;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dalhousie, NB, a mis en vente un chargeur sur roues de marque Hyundai (2008) équipé pour le déneigement qui semble en très bon état ;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu de mandater le contremaître des travaux publics pour inspecter le véhicule sur place et évaluer si une démarche d'acquisition de gré à gré avec Dalhousie pour ce véhicule peut être entreprise. Il est de plus résolu, si l'évaluation du véhicule est positive, que le directeur général entreprenne les démarches d'acquisition de gré à gré avec Dalhousie, dépose une offre conditionnelle et fasse inspecter le véhicule par un garage indépendant afin de s'assurer de la bonne condition du véhicule avant de conclure l'achat. L'offre finale, si les conditions sont respectées, sera déposée au conseil le 6 juillet pour approbation.

La Municipalité de Dalhousie souhaite obtenir 45 000 \$ lors de la vente ce qui respecte largement le budget de 100 000 \$ que le conseil a prévu pour cette acquisition.

Adoptée à la majorité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-06-108

CONTRAT POUR DÉCAPER ET REPEINDRE LES CHÂSSIS DES CAMIONS FREIGHTLINER 2016 ET 2012

CONSIDÉRANT QUE les châssis et dessous de boîte des camions Freightliner 2016 et 2012 ont besoin d'être repeints et protégés contre la rouille;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Métal AP de Squatec qui offre d'effectuer ces travaux pour un prix forfaitaire;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de d'octroyer le contrat à Métal AP pour un montant forfaitaire de 9 900 \$ par camion plus taxes

Les fonds proviennent des budgets d'opération de déneigement et de voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2020-06-109

TARIFICATION DU CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2020

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement no 366 relatif à la tarification de services municipaux;

ATTENDU QUE les tarifs sont plus amplement détaillés dans les annexes suivantes jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Services administratifs	Annexe A
Location de salles	Annexe B
Permis et certificats	Annexe C
Loisirs (activités)	Annexe D
Camping et chalets	Annexe E
Travaux Publics	Annexe F

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement no 366 relatif à la tarification de services municipaux stipule que la municipalité peut, lorsqu'elle le juge nécessaire, adopter par résolution du Conseil de nouveaux tarifs en déposant une nouvelle version des annexes A à F modifiées. La nouvelle tarification s'appliquant alors à partir de la date spécifiée par la résolution.

ATTENDU QUE le conseil souhaite réviser la tarification du camp de jour contenue dans l'annexe (D) pour les activités de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Daniel Caron, Il est résolu que le conseil adopte les nouveaux tarifs de l'annexe D déposée séance tenante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-06-110

DON AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU BAS-SAINT-LAURENT

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de donner 100 \$ au CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU BAS-SAINT-LAURENT.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-06-111

DON À L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu de donner 100 \$ À L'ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-06-112

APPUI AU DÉPUTÉ FÉDÉRAL POUR FAIRE RÉVISER LES CATÉGORIES ADMISSIBLES À LA TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et qu'il a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider des travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter les infrastructures importantes comme des ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux «en régie», c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par Daniel Caron, d'appuyer le député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet;

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas et à la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-06-113

REMPLACEMENT DE DEUX ANTENNES WIFI AU CAMPING

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'octroyer un contrat d'un montant d'environ 2 000 \$ à Multi Techniques pour le remplacement et l'installation de deux antennes WIFI au camping municipal. L'installation est facturée au tarif horaire de 72,50 \$ selon les heures de travail effectuées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général et secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 15.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal à l'exception des résolutions sur lesquelles le maire a exercé son droit de veto en vertu de la disposition prévue au paragraphe 3 de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier